

GESTION DÉLÉGUÉE DE RESSOURCES HUMAINES

Aux Pays-Bas le recrutement du personnel de vente local n'implique pas nécessairement la création d'une structure locale si la facturation et l'éventuel envoi de marchandises ont lieu depuis la France. Il est ainsi possible d'engager du personnel néerlandais depuis votre entreprise en France, à condition d'avoir une représentation sociale et fiscale aux Pays Bas.

La CCI France Pays-Bas peut vous représenter auprès des autorités sociales et fiscales et vous assister dans votre projet. À l'aide d'un réseau de professionnels, la CCI France Pays-Bas prend en charge votre gestion salariale de A à Z. Vous économisez ainsi du temps et des frais en nous confiant toutes ces démarches administratives souvent très laborieuses en terrain inconnu.

PRÉSENTATION DE L'OFFRE

Concrètement, nos partenaires et nous prenons en charge toutes les démarches administratives à votre place :

- ✦ Représentation sociale et fiscale aux Pays-Bas,
- ✦ Utilisation de notre adresse pour la correspondance avec les organismes sociaux et fiscaux,
- ✦ Edition et envoi des bulletins de salaire : calcul du salaire, envoi du bulletin de salaire à la société et à l'employé,
- ✦ Gestion des impôts et charges sociales,
- ✦ Préparation et envoi des déclarations d'impôt aux services fiscaux,
- ✦ Communication mensuelle des montants fiscaux à payer par votre entreprise après enregistrement auprès du fisc néerlandais.

Nous sommes votre antenne de ressources humaines aux Pays-Bas.

En option :

- ✦ Gestion des contrats de retraite ou d'assurances complémentaires,
- ✦ Gestion des contrats d'assurance d'incapacité de travail.

TARIFS : sur devis

ET EN COMPLÉMENT

Cette prestation peut être couplée à d'autres services proposés par la CCI France Pays-Bas tels que :

- ✦ Recrutement,
- ✦ Hébergement et encadrement des V.I.E.,
- ✦ Adhésion au club d'affaires.

VOS CONTACTS : Herwin De Boer – h.deboer@cfci.nl – +31 (0)20 562 82 04
Lineda Sahi – l.sahi@cfci.nl – +31 (0)20 562 82 15